

Pully : comptes 2019

La Ville de Pully présente des comptes 2019 déficitaires de près de CHF 10.7 mios. Le budget prévoyait une perte de CHF 14.5 mios. Bien que meilleur que la prévision budgétaire, le résultat du bouclage des comptes 2019 peut être qualifié de mauvais ; il est la conséquence des effets conjugués de la révision de l'imposition des entreprises et de la modification du modèle péréquatif vaudois. Autre effet préoccupant, l'autonomie financière de la Commune diminue encore.

Avec des revenus de 160'257'855.40 et des charges totales de CHF 170'994'274.13, la Ville de Pully présente des comptes 2019 déficitaires de CHF 10'736'418.73. Le budget 2019 prévoyait un déficit d'environ CHF 14.5 mios. Les charges maîtrisables ont été inférieures aux prévisions du budget (-5.1%). Elles regroupent entre autres les dépenses liées au personnel communal (-2.6% par rapport au budget 2019), à l'achat de biens, services et marchandises (-6.5%), ainsi que les aides et subventions (-10.8%). Comparées aux comptes 2018, les charges maîtrisables sont également en diminution de l'ordre de 2.2%, ce qui confirme la bonne maîtrise de ces charges et les efforts constants de la Municipalité et de l'Administration pour les faire baisser. Les charges non maîtrisables sont la cause principale de ces chiffres rouges. Celles-ci sont en hausse de 10.4% par rapport aux comptes 2018, et de 18.9% par rapport aux comptes 2017.

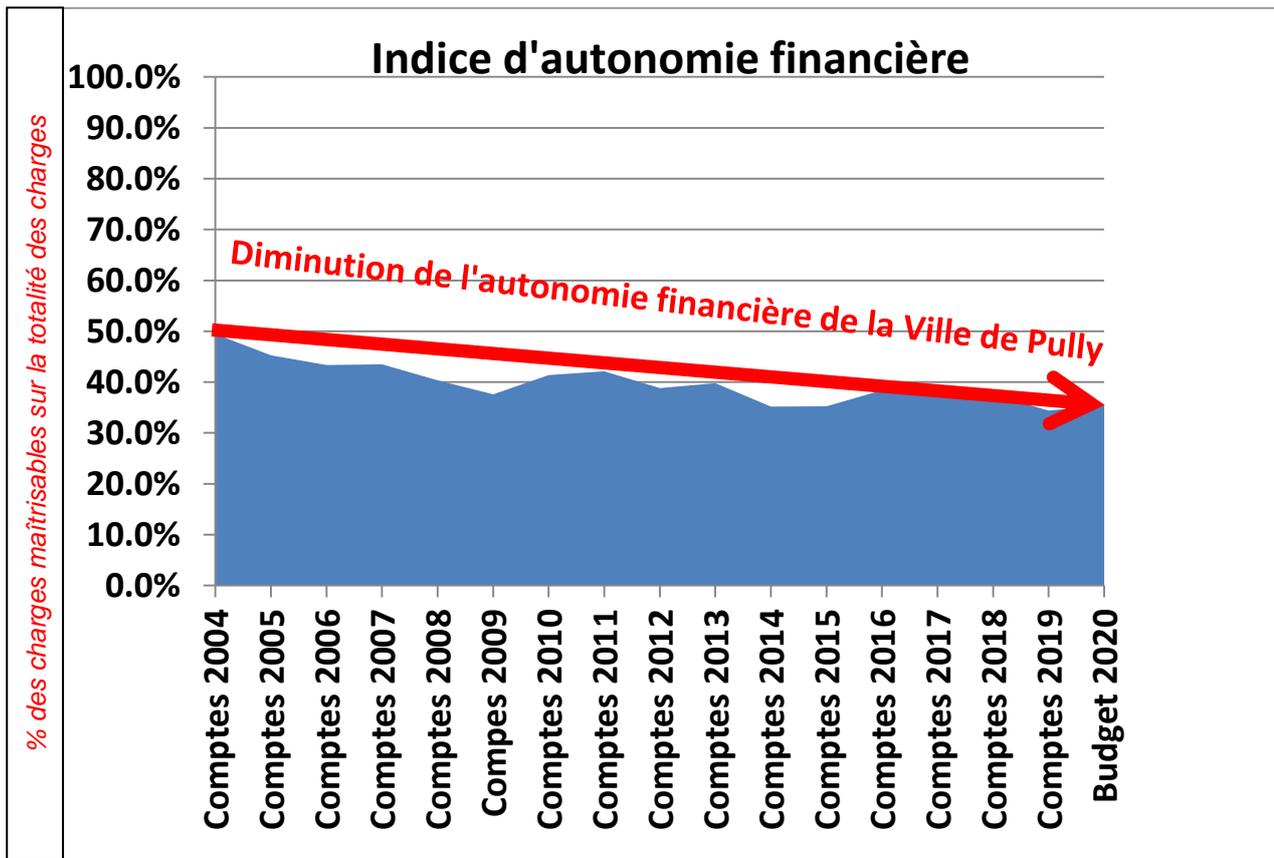
Une augmentation inévitable de la dette communale

Pour la première fois depuis longtemps, la marge d'autofinancement est négative. Ceci veut dire que durant l'année 2019, Pully n'a pas été en mesure de financer entièrement son fonctionnement et a dû recourir à l'emprunt pour financer une partie de son fonctionnement et également l'entier des investissements consentis.

Suite à quatre exercices très mitigés, la dette communale a augmenté durant l'année 2019. Elle a ainsi progressé de CHF 20.0 mios pour se situer à CHF 115.0 mios au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'endettement par habitant est passé de CHF 5'181.10 à CHF 6'217.90.

Une inexorable diminution de l'autonomie financière

Une tendance marquée d'année en année qui n'augure rien de bon et restreint inexorablement la marge de manœuvre de la Municipalité dans sa gestion des finances communales ; c'est le constat qui découle du graphique ci-dessous montrant la baisse des charges maîtrisables sur les 15 derniers exercices. En effet en à peine plus d'une décennie, la Ville de Pully a vu la part de ses charges maîtrisables diminuer de près de 15% sur la masse totale de ses charges (qui correspond à la somme des charges « maîtrisables » et « non maîtrisables »).



Pully, le 25 juin 2020 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, Chef du service des finances - 021 721 31 46 - finances@pully.ch